

# C.E.R.

GALLIENI

67 Boulevard Gallieni  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
Tél. 01 40 95 12 08

n° d'agrément préfectoral : E10 092 5912 0

à 5 mn de tous les transports  
(métro, bus, RER, Tram)

[www.cer-gallieni.fr](http://www.cer-gallieni.fr)

LE PERMIS  
A UN EURO  
PAR JOUR



# C.E.R.

Hébert

17 rue Hébert  
92140 CLAMART  
Tél. 01 41 08 72 41

n° d'agrément préfectoral :  
E14 092 0006 0

à 200 mètres de la  
gare de Clamart

[www.cer-hebert.fr](http://www.cer-hebert.fr)

## FORFAIT CONDUITE ACCOMPAGNÉE

**1600 € TTC (1333,33 € HT)**

Comprenant :

- Frais de constitution du dossier (temps passé, saisie, copies)
- Démarches administratives
- Fournitures pédagogiques (livre de code, CERFA 02, livret d'apprentissage)
- 1 accès code en ligne valable 3 mois
- 20 leçons de conduite conformes au REMC\*
- 2 rendez-vous pédagogiques de 1h chacun
- Garantie financière Codes Rousseau

*Prévoir 1h d'évaluation de départ (obligatoire) à 60 € en plus du forfait.  
Évaluation faite sur ordinateur ou en voiture.*

### Facilités de règlement en 3 fois sans frais :

600 € TTC à l'inscription

500 € TTC à la 1<sup>ère</sup> leçon de conduite

500 € TTC à la 10<sup>ème</sup> leçon de conduite

### Pièces à fournir à l'inscription :

- 4 photos d'identité compatibles ANTS (sans lunettes et oreilles dégagées),
- 1 enveloppe timbrée format A5,
- 1 lettre suivie 100 g format A4,

### Photocopie ou format numérique :

- Pièce d'identité recto-verso,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeur,
- ASSR 2,
- Attestation de recensement ou de journée d'appel (sauf - de 16 ans),
- Pièce d'identité du représentant légal si l'élève est mineur.

Lors de l'inscription, les élèves mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal .

### Prestations à l'unité (prix TTC):

- Frais d'accompagnement à l'examen pratique B : 57 €
- 1 heure de conduite : 57 €
- Frais d'accompagnement examen prat. sur boîte auto : 60 €
- 1 heure de conduite sur boîte automatique : 60 €
- Forfait 10 h de conduite sur boîte manuelle payable en 2 fois : 520 €  
(260 € à la réservation, 260 € à la 5<sup>ème</sup> heure)
- Livre de code ou de théorie de la conduite 20 €
- Livret d'apprentissage : 10 €
- Livret de vérifications : 10 €

### HORAIRES DES LEÇONS DE CONDUITE

*ISSY-LES-MX :*

8h – 20h en semaine

8h – 18h le samedi

*CLAMART :*

8h – 20h en semaine

8h – 13h le samedi



Pour obtenir une place d'examen pratique, vous devrez être reçu(e) à un examen blanc organisé par nos soins.

\*REMC (Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne) qui stipule qu'une heure de conduite se décompose généralement comme suit :

- 5 minutes de présentation des compétences, 45 minutes de conduite effective pour la réalisation des compétences définies et 5 minutes de bilan, soit au total 55 minutes.

Les prix indiqués sur cette brochure sont valables jusqu'au 30 juin 2019. Les contrats AAC sont établis pour une durée de validité de 3 ans. L'élève peut rompre le contrat avant son terme, sur demande écrite, après déduction du montant des prestations délivrées.

L'élève peut à tout moment, sur demande écrite, récupérer son dossier en mains propres uniquement et sans frais supplémentaires. Toute somme due devra cependant être réglée.

### Comment se déroulera votre formation ?

#### L'inscription

Nous effectuons les démarches administratives avec les documents que vous nous apportez à l'inscription. Un numéro de permis de conduire vous est alors attribué.

#### La préparation au code

Votre livre de code vous est remis à l'inscription. Lisez-le !!!

Il est complémentaire aux séances de code en ligne.

Dès que votre dossier sera enregistré en Préfecture et que vous aurez validé 5 séries d'affilée de moins de 5 fautes, vous pourrez vous présenter à votre examen de code.

#### L'apprentissage de la conduite

Avant toute première leçon de conduite, la réglementation vous impose d'effectuer une évaluation de départ dont le but est de déterminer le volume de formation pratique nécessaire pour faire de vous un conducteur sûr et responsable et donc pouvoir conduire en toute sécurité avec votre accompagnateur.

Durant toute votre formation pratique et votre période de conduite accompagnée, il ne faudra jamais oublier que votre réussite au permis de conduire dépend essentiellement de votre volonté de savoir conduire et non d'obtenir votre permis de conduire.

A chaque leçon, la loi vous impose d'être en possession de votre livret d'apprentissage (remis à l'inscription), outil indispensable à votre formation. En cas d'oubli de ce livret, nous ne pouvons pas délivrer de leçon de conduite.

Votre enseignant, diplômé d'état, vous aidera à le remplir. N'hésitez pas à le lire !!!

Une fois les quatre compétences du livret d'apprentissage validées, votre formateur signera la fin de formation initiale et vous pourrez commencer votre conduite accompagnée. Celle-ci devra durer au minimum un an, période pendant laquelle vous devrez avoir roulé au moins 3000 km (sans oublier de faire des manœuvres !!!) Au cours de votre conduite accompagnée, vous et votre accompagnateur reviendrez à l'auto-école pour participer à un rendez-vous pédagogique qui a pour principales vocations de mesurer vos progrès et de vous donner des conseils pour en faire encore plus. A la fin de votre conduite accompagnée, **une préparation à l'examen est obligatoire afin de réunir toutes les chances pour obtenir votre permis de conduire.**

*Nous vous souhaitons un bon apprentissage !*